Ecrit par Echo du Mardi le 23 septembre 2024

MOKA/GUNAL

DELTA NOT
Maître Coline
PIETRI-GULON
Notaire Associé
60 Av. de la Vallée
des Baux
13520 PARADOU

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 23 septembre 2024 sous réserves d'incidents

DELTA NOT
Maître Coline
PIETRI-GULON
Notaire Associé
60 Av. de la Vallée
des Baux
13520 PARADOU

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 23 septembre 2024

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Coline PIETRI, Notaire associée de la Société à Responsabilité Limitée « DELTANOT ALPILLES », titulaire d'un office notarial sis à PARADOU (Bouches-du-Rhône) 60 Avenue de la Vallée des Baux, le 3 septembre 2024, enregistré au SDE de MARSEILLE le 17/09/2024 ref 2024N2395 droits 510€, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée **MOKA**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 500,00 €, dont le siège est à LE PONTET (84130), 37 avenue Pasteur ZAC Réal Panier, identifiée au SIREN sous le numéro 838646271 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.
A :
La Société dénommée **GUNAL**, Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à SORGUES (84700), 1 impasse Establet, identifiée au SIREN sous le numéro 929290633 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON
D'un fonds de commerce de restauration rapide sur place et à emporter et livraison sans vente de boissons alcoolisées sis à LE PONTET (84130), 37 Avenue Pasteur, ZAC Réal Panier, lui appartenant, connu sous le nom commercial « NOBUSHI », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 838646271.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR), s'appliquant :
aux éléments incorporels pour VINGT-HUIT MILLE EUROS (28 000,00 EUR),
au matériel pour DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 EUR),
Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter du 03/09/2024.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, de la publication de la cession au BODACC, au siège Me OLLIVIER 6 Rue Joseph Vernet, 84000 AVIGNON où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !